

Informatique

Jean-Michel Pliancade, directeur des systèmes d'information de la SIC Logiciels libres : « changer ses habitudes »

plus l'adapter à nos besoins. Ce sont ces quatre libertés que l'on retrouve ici.

Un logiciel libre n'a donc pas de licence ?

Qu'un logiciel soit libre ne signifie pas qu'il n'ait pas de licence. Il en a une, elle se nomme Copyleft [par opposition au Copyright, ndr]. C'est Richard Stallman, dans les années quatre-vingt, qui a créé cette protection : un logiciel diffusé sous cette licence ne peut pas ne plus être libre. Il doit donc respecter les quatre libertés fondamentales des logiciels libres.

Un logiciel libre est-il forcément gratuit ?

Il est souvent gratuit, mais ce n'est pas une obligation. Par exemple, si une entreprise demande à une société de services de développer un logiciel pour ses besoins, elle peut demander à cette société de le développer sous licence libre. Mais elle va la payer pour réaliser le logiciel.

Le modèle économique du logiciel libre est basé sur le service ou les données qui sont traitées avec ce logiciel. C'est-à-dire que si vous achetez un logiciel commercial, vous allez payer une licence. Si vous prenez un logiciel libre, il va être gratuit, mais la société qui l'a créé va vendre du service pour la mise en place de ce logiciel, son paramétrage... C'est typiquement le cas des sites Internet, qui sont souvent faits sur des bases de logiciels libres mais réalisés par des sociétés de service. On ne paie pas pour le logiciel, mais pour le service développé par la société : la création du site Internet.

Quel est l'avantage pour une entreprise d'utiliser un logiciel libre ?

Au départ, s'il est gratuit, c'est déjà intéressant. Pour une entreprise comme la SIC par exemple, l'achat de la suite bureautique de Microsoft, sortie en 2007, représente un coût cinq fois plus important que la solution de logiciel libre bureautique de type « Open Office ». Dans le second cas, la société ne paiera



Le Logiciel Libre

Jean-Michel Pliancade, directeur des systèmes d'information de la SIC.

que la formation de ses employés. On peut trouver des logiciels libres dans de nombreux domaines de l'entreprise.

Lorsqu'on se lance dans le libre, il faut être attentif à utiliser des logiciels qui sont reconnus, avec une communauté dynamique. Il faut simplement faire attention à faire un choix de logiciel libre durable. Pour ça, si vous n'êtes pas professionnel de l'informatique, vous allez vous tourner vers une société de services à la place.

Pourquoi à votre avis les logiciels libres ne sont-ils pas plus présents dans les entreprises ?

Les logiciels commerciaux ont très bien pénétré leur marché. Au collège, par exemple, on dispense des cours de technologie aux enfants en leur faisant utiliser Microsoft Office, alors qu'il existe Open Office : je ne dis pas qu'il faut faire plus l'un que l'autre, mais il faudrait apprendre aux enfants qu'il existe plusieurs logiciels de bureautique. Parce que, lorsqu'il sera chez lui, un enfant qui va ouvrir Open Office sur son ordinateur aura le droit de le faire. Par contre, s'il ouvre un Microsoft Office qu'il aura piraté chez un ami, ça, c'est illégal. Les entreprises aussi piratent les logiciels. Or, leurs besoins seraient pleinement couverts par un logiciel libre qu'elles pourraient utiliser en toute légalité. Il suffit juste de changer un peu ses habitudes.

Aujourd'hui, en 2009, les technologies du libre font montre pour beaucoup de leur maturité, et de nombreuses entreprises mettent en œuvre des solutions libres. Pourtant, il existe encore des résistances au développement des solutions, car les organisations ne comprennent pas toujours ce modèle économique qui veut que le code d'une application puisse être ouvert à une communauté qui « s'acharnerait » à le développer collectivement et le rendre performant. Ainsi, certains acteurs estiment que l'Open Source ne peut être une alternative crédible face aux éditeurs dont le métier est de développer des applications.

... mais des arguments puissants

Dependant, l'acceptation progressive du choix Open Source dans les entreprises a été encouragée par quatre facteurs déterminants :

- L'obligation de baisser les coûts de développement et d'exploitation au sein des organisations : mais il ne faut pas tomber dans l'ambiguïté « Open Source = gratuit ».

- L'amélioration du niveau de service aux utilisateurs : beaucoup s'accordent à reconnaître l'impact positif de la qualité des codes Open Source sur le support.

- L'Open Source offre des alternatives possibles : aujourd'hui, beaucoup de logiciels propriétaires possèdent un concurrent Open Source.

- La sécurité : elle n'a jamais reposé sur l'opacité ; la transparence du code source est donc plutôt un gage de sécurité qu'un risque supplémentaire.

L'Open Source est en phase de conquête des organisations...

De plus en plus de modules libres trouvent leur place dans le SI de l'entreprise. Ce n'est pas l'idéologie du libre qui fait entrer l'Open Source dans l'entreprise : ce sont des critères d'efficacité, de coût, d'opportunité et aussi de création de valeur.

L'Open Source oblige à penser différemment les projets, leur organisation, les compétences nécessaires et la relation avec le client.

Le logiciel libre Un modèle économique pas toujours compris...

On notera que les administrations, sous la pression des contraintes budgétaires, sont souvent en pointe dans le domaine avec, par exemple, l'intégration massive de solutions libres au niveau des infrastructures des SI et du poste de travail (suite bureautique par exemple).

... y compris en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à ce mouvement et on constate une percée des solutions libres de plus en plus forte. La multiplication des serveurs d'entreprises fonctionnant avec un système d'exploitation Linux est un bon exemple.

Par ailleurs, sur un territoire où l'offre en matière de technologies n'est pas toujours équivalente à ce que l'on trouve à travers le monde, les solutions libres offrent peut-être une alternative crédible. Le débat reste ouvert...

Xavier Sevin - Club des DSJ NC.

Service de transit, de fret international et de dédouanement

> WWW.SOCATRANS.NC